



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

Description

La statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, élaborée et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique, relève des informations permettant entre autres de déterminer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le type de prestation sous condition de ressources octroyée, la durée de l'octroi des soutiens et la structure familiale des bénéficiaires. Cette statistique comble une lacune d'information qui existait auparavant en proposant des résultats détaillés au niveau national, cantonal et régional.

Pour la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale sont relevées les prestations d'aide sociale économique ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont de l'aide sociale. Seules les prestations sociales proposées au niveau cantonal sont prises en compte dans la statistique. Celles au niveau communal n'en font pas partie.

Cette statistique permet de:

- Fournir des informations sur la situation et la structure des bénéficiaires de l'aide sociale, au niveau fédéral, cantonal, communal et régional
- Donner des informations sur la situation économique et sociale des bénéficiaires de l'aide sociale
- Décrire la structure des prestations d'aide sociale perçues
- Mettre en évidence la composition du groupe des bénéficiaires
- Donner des informations sur la dynamique et la durée des aides sociales perçues et expliquer les raisons de la cessation de perception de prestations sociales.

Disponible depuis:

2000: enquête pilote de l'aide sociale économique, pour les prestations financées par les cantons et les communes.

2005-2006: premiers résultats de l'aide sociale économique, pour les prestations financées par les cantons et les communes de l'année 2004.

2007: introduction de l'enquête des autres prestations sociales sous condition de ressources proposées en amont de l'aide sociale.

2009: relevé de l'aide sociale économique des personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts de l'aide sociale par le biais du forfait global 2 : les réfugiés avec asile et pour lesquels moins de 5 ans se sont écoulés depuis le dépôt de la demande d'asile et les réfugiés admis provisoirement séjournant en Suisse depuis 7 ans ou moins. Les données sont relevées dans le cadre de la statistique de l'aide sociale économique dans le domaine des réfugiés, *SH-FlüStat*.

2014-2016: projet d'élargissement de la statistique des bénéficiaires portant sur un relevé de l'aide sociale économique aux personnes pour lesquelles la Confédération rembourse aux cantons les coûts de l'aide sociale par le biais du forfait global 1 : les requérants d'asile et personnes admises provisoirement séjournant en Suisse depuis moins de 7 ans.

Depuis 2017 : relevé des bénéficiaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile, *SH-AsylStat*. Les premiers résultats ont parus pour la première fois en décembre et portaient sur la période d'enquête 2016.

Caractéristiques relevées:

Voir le guide pour la réalisation de l'enquête

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/shs.html>

Méthodologie

Le relevé des données individuelles de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale s'effectue chaque année au cours de l'année suivante. Elle se déroule à l'échelon des communes (enquête exhaustive). L'Office fédéral de la statistique met le module PlausEx à disposition des services de relevé qui utilisent un système de gestion des dossiers. Ce module permet de contrôler la plausibilité des données et de les exporter.

Par ailleurs, l'OFS a développé et assure la maintenance de SOSTAT. Il s'agit d'un programme mis à disposition gratuitement pour la saisie des dossiers. Dans quelques rares cas, le relevé se fait sur questionnaire papier. On utilise, comme instrument de collecte de données, un questionnaire standard par classe de prestation.

Degré de régionalisation:
National, cantonal et communal

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Du 1.1. au 31.12.

Bases légales

Loi fédérale et ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux du 30 juin 1993 (RS 431.012.1), art. 67 et 68 Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et Statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés et des requérants d'asile

Loi révisée du 16 décembre 2005 sur l'asile (RS 142.31): art. 102a Statistiques sur les bénéficiaires de l'aide sociale, transmission par l'OFS de données anonymisées et agrégées au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Section aide sociale

+41 58 463 64 21
info.social@bfs.admin.ch
